UNION SPORTIVE SAINTAISE TENNIS DE TABLE

Règlement de la 2ème édition du Tournoi Inter-Entreprises

Article 1 – Informations générales

L'Union Sportive Saintes Tennis de Table (US Saintes TT) organise le **Vendredi 16 Juin 2023** la **2ème édition de son Tournoi Inter-Entreprises**. Il aura lieu à la salle de Tennis de Table Edouard MATARASSO située au Parc des Expositions, 1 A Esplanade du 8 Mai 1945 à Saintes (17100).

Le **responsable de l'organisation de cette deuxième édition** est M. Luc KIEFFER. Il peut être contacté pour toute demande d'explications ou d'informations complémentaires (accès à la salle, durée approximative du tournoi, composition d'une équipe, …) par mail à l'adresse **saintestt.entreprises@outlook.fr** ou par téléphone au **06 28 05 68 98**.

Article 2 – Conditions de participation

Ce tournoi est une épreuve qui se joue par équipe de 2 ou 3 participants.

Il se compose de deux tableaux : Un tableau « Sourire » pour le plaisir et un tableau « Sportif » pour les compétiteurs. Le tableau « Sourire » est réservé aux joueurs non licenciés ou n'ayant jamais eu de licence FFTT.

Une équipe peut être composée de femmes, d'hommes ou bien être mixte. Afin de faire participer le maximum de structures, une entreprise, association ou administration ne peut être représentée que par deux équipes. Des équipes supplémentaires peuvent toutefois s'inscrire en liste d'attente et la confirmation de la participation sera faite dès que possible.

Pour pouvoir y participer, toute équipe doit **obligatoirement** comprendre au moins **un participant salarié ou retraité de l'entreprise, association, administration ou collectivité représentée**.

Le tournoi est enregistré comme un « tournoi de promotion » auprès de la Fédération Française de Tennis de Table (FFTT). De ce fait, vis-à-vis de la FFTT, il existe 3 cas de figure pour les participants :

1. Le participant possède une licence traditionnelle FFTT.
2. Le participant possède une licence promotionnelle FFTT.
3. Le participant ne possède pas de licence (non-licencié).

Pour le 3e cas de figure, tous les participants non-licenciés FFTT se verront attribuer une licence évènementielle dans le cadre du tournoi. Cette licence est gratuite et permet l'assurance individuelle des participants (responsabilité civile). Pour cela, chaque

participant devra fournir lors de son engagement tous les renseignements nécessaires à la délivrance de cette licence.

Pour chaque participant, une tenue correcte et sportive est exigée (short ou jupette, maillot et chaussures de sport).

Article 3 – Organisation du tournoi

La salle est ouverte aux participants à partir de 18h00.

Le **pointage des équipes** a lieu **de 18h00 à 19h00**. Le **début du tournoi** est quant à lui fixé **à 19h30**. Aucune équipe ne pourra participer si elle n'a pas prévenu de son retard avant 18h30 et n'est pas représentée par un des membres de l'équipe à 19h00 au plus tard.

Les rencontres en cours du tableau « Sourire » seront organisées de telle manière que les résultats seront proclamés à minuit au plus tard. Le tableau « Sportif » continuera jusqu'à son terme.

Le tournoi comprend deux tableaux et se déroule **sur 24 tables.**

Le tournoi se déroule sous la supervision d'un **juge-arbitre**.

Les rencontres sont jouées avec des balles de couleur blanche fournies par le club de l'US Saintes TT.

Tous les participants pourront se voir prêter une raquette en contrepartie d'une caution de 10 € qui leur sera restituée à la fin du tournoi lors du retour de la raquette.

Article 4 – Déroulement d'une rencontre

Chaque rencontre se dispute sous la forme d'un relais. C'est-à-dire que le joueur ou la paire (cas du double) continue le score laissé par le joueur ou la paire précédente.

Chaque rencontre comprend 3 parties : 2 simples et 1 double.

Le déroulement d'une rencontre est le suivant : le 1er joueur amène le score à 15 points (1er simple) ; le deuxième joueur de chacune des équipes reprend le score du premier joueur de l'équipe et continue le match jusqu'à 30 points. Le double reprend le score laissé par le second simple pour atteindre 45 points. Si les deux équipes atteignent 44 points, la rencontre continue jusqu'à ce qu'il y ait 2 points d'écart entre les deux équipes (*ex : 47 – 45*).

Le 1er simple voit s'affronter les joueurs ou deux des joueurs (si équipe de 3) les plus faibles de chaque équipe. Le 2nd simple voit s'affronter les joueurs les plus forts de chaque équipe (le positionnement des joueurs dans l'équipe sera déterminé par les joueurs dans le tableau « Sourire » et par la table d'arbitrage dans le tableau « Sportif »).

Article 5 – Déroulement du tournoi

En fonction du nombre d'équipes engagées, les équipes sont réparties par poules de 3 ou 4 où elles s'affrontent les unes après les autres.

À l'issue des matchs de poules, un classement est établi pour chaque poule dans l'ordre décroissant du nombre de victoires. Si deux équipes terminent à égalité de victoires, elles sont départagées par le résultat de la rencontre les ayant opposées. Chaque équipe est alors intégrée dans les parties hautes ou basses du tableau avec classement intégral complet.

Les 1er et 2e équipes de chaque poule sont incorporées dans la partie haute du tableau qui constitue la première partie du classement final. Les équipes arrivées 3e et 4e à l'issue des matchs de poule sont, quant à elles, intégrées dans la partie basse du tableau qui constitue la seconde partie du classement final.

Article 6 – Inscriptions et Délai

Les inscriptions peuvent être transmises par courrier en envoyant la fiche d'inscription accompagnée du règlement des frais d'inscription au secrétariat du club, salle de Tennis de Table Edouard MATARASSO, Parc des Expositions, 1 A Esplanade du 8 Mai 1945,

17100 SAINTES

Les inscriptions sont également recevables par mail à l'adresse du responsable de l'organisation : saintestt.entreprises@outlook.fr.

Dernier délai : le Vendredi 09 Juin 2023.

Les inscriptions sont limitées à 48 équipes et seront validées par ordre d'arrivée à l'enregistrement.

Les équipes inscrites en liste d'attente (cas de plus de 2 équipes inscrites pour une structure) se verront confirmer leur participation effective dès que possible.

À titre exceptionnel et dans la mesure où le nombre maxi d'équipes n'est pas enregistré, des engagements pourront être pris en compte jusqu'à 19h00 le jour du tournoi, heure maximale pour le pointage. Aucune équipe ne pourra concourir si elle n'est pas présente à 19 heures précises.

Article 7 – Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont de 15 € par équipe qu'elle soit composée de 2 ou 3 joueurs. Ils sont à régler lors de l'engagement (Virement ou chèque) ou sur place lors du pointage de l'équipe à l'entrée de la salle.

Article 8 – Récompenses

Des récompenses seront remises ;

➔ Aux 4 premières équipes de chaque tableau du tournoi

➔ A l'équipe féminine la mieux classée dans chacun des tableaux « Sourire » et « Sportif ».

➔ A l'entreprise, association ou administration ayant généré le plus « d'ambiance » lors de la compétition (Prix « Ambiance »).

Article 9 – Droit à l'image

En s'engageant pour le tournoi, chaque participant donne expressément son accord à l'organisateur pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au « Tournoi Inter-Entreprises », sur tous types de supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et ce, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Article 10 – Responsabilités, modifications

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour une meilleure organisation du tournoi.

Par leur engagement et le règlement des frais d'inscription, les membres d'une équipe s'engagent à respecter le présent règlement et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident découlant du non-respect de ce règlement.

Article 11– Convivialité, fin du tournoi

Pendant toute la durée du tournoi, des bénévoles du club tiendront une buvette proposant des boissons chaudes et froides ainsi qu'une restauration légère.

À l'issue de chacun des tableaux, les résultats seront proclamés et les récompenses remises aux vainqueurs. Les résultats du tableau « Sourire seront proclamés à minuit au plus tard.